

## Comité de suivi des médicaments vétérinaires (CSMV)

Réunion du comité numéro 2023-29

Date : 05/12/2023

### Procès-verbal de réunion

*Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les membres n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard des points de l'ordre du jour.*

*Seul le sujet faisant l'objet d'informations validées en séance est rapporté.*

*Document validé par le président du CSMV et par l'ANMV le 11/01/2024*

**Président du comité :** Y. MILLEMANN

**Participants, membres du comité :** J. BASTIEN, P. BERNY, S. BOULLIER, A. FERRAN, C. HUGNET, B. MAYTIE, O. SALANDRE, X. SAUZE

**Participants Anses-ANMV :** L. BADUEL, S. BARRETEAU, D. BOUCHARD, F. FOURES, F. BRUNEAUX, M. GEORGEAIS, A-M JACQUES, S. LAURENTIE, C. LORTEAU, S. ROUGIER

#### Projection de travail dans le cadre du plan EcoAntibio 3 sur les sujets pro et métaphylaxie

**Point présenté pour :**  information     discussion préliminaire     position

**Rapporteur :** D. Bouchard

L'ANMV suggère l'intégration des réflexions menées dans le cadre de l'interprétation des articles du règlement 2019/6, en particulier de celle de l'article 107.7 (pro et métaphylaxie) avec le CSMV l'ANMV au sein de différentes actions du [plan Ecoantibio 3](#) récemment publié. Ce plan Ecoantibio 3 fixe notamment comme objectif le maintien de niveaux d'usage des antimicrobiens bas pour l'ensemble des filières avec des focus spécifiques chez les chiens, chez les chats et chez les chevaux (pour lesquels un justificatif scientifique de rationalisation est annexé). Ce plan comporte 5 axes et 25 actions. L'objectif étant de valoriser et promouvoir les actions et réflexions actuellement menées par le CSMV au travers d'Ecoantibio3.

La poursuite des réflexions du CSMV dans le cadre de l'actions 3 (Recherche et surveillance de la résistance aux antimicrobiens et aux antiparasitaires en santé animale : Promouvoir le bon usage par tous les usagers des antimicrobiens et des antiparasitaires) et dans celui de l'action 5 (Organiser des conférences de consensus concernant l'usage des antibiotiques dans le contexte d'affections microbiennes d'intérêt en santé animale) de l'axe 1 (Prévention contre l'apparition et la diffusion de résistances aux antimicrobiens et aux antiparasitaires chez les animaux de rente et de compagnie) est convenu.

Le CSMV conduira, au sein d'un sous-groupe pilote et en coordination avec la commission du médicament de la SNGTV, une réflexion globale pour identifier les sujets d'intérêt actuels. Des cas concrets illustreront ces réflexions puis l'objectif sera de faire converger vers un consensus en matière de pratiques et de conduites de traitement.

La promotion des bonnes pratiques pourrait s'envisager à travers un article du CSMV ou via la révision des guides de bon usage des antibiotiques. L'idée sera d'avoir une démarche positive pour bien

Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV)

comprendre le raisonnement puis le diffuser vers la profession.

**Révision des fiches de BP d'usage des AB pour animaux de production**

**Point présenté pour :**  information     discussion préliminaire     position

**Rapporteur :** J. Bastien

La promotion des bonnes pratiques d'usage des antibiotiques est inscrite dans les plans Ecoantibio 1 et 2 dans l'action intitulée : élaborer, mettre à jour et diffuser des guides de bonnes pratiques et dans le plan Ecoantibio 3 dans l'action intitulée : promouvoir le bon usage par tous les usagers des antimicrobiens et des antiparasitaires.

Une quarantaine de fiches de recommandations d'usage par filière et pour les principales affections a été élaborée sur la durée du plan Ecoantibio 1 au niveau des OVVT (organisme à vocation technique) en 2017 et 2018. Une révision a été programmée dans le cadre du plan Ecoantibio 2 pour prendre en compte l'évolution des connaissances et de la réglementation. Ces recommandations entrent dans le cadre décrit par l'arrêté ministériel du 22/07/2015 relatif aux BP d'emploi des médicaments contenant une ou plusieurs substances antibiotiques en médecine vétérinaire.

Une vingtaine de fiches est disponible (commissions porcine/ vache laitière / cunicole) et la participation du CSMV et de l'ANMV à la relecture de ces fiches révisées – filière animaux de rente – est convenu sur le premier semestre 2024.